



Erétudes et Résultats

N° 611 • novembre 2007

Le temps périscolaire

On appelle temps périscolaire le temps passé à l'école en dehors des cours obligatoires : le matin, le soir ou pendant la pause du déjeuner. Ce temps est plus circonscrit pour les écoliers du primaire, qui partent plus tard à l'école – 77 % après 8h – et sont plus vite rentrés à la maison que les collégiens. Ces derniers sont moins nombreux à profiter des divers services périscolaires, hormis la cantine qui accueille 62 % d'entre eux : plus autonomes, leurs horaires sont moins contraints par la disponibilité parentale.

Le recours aux dispositifs périscolaires est plus fréquent pour les élèves de primaire quand les deux parents exercent une activité professionnelle. Ce recours dépend de l'emploi du temps de la mère et notamment de ses horaires de fin de journée, ainsi que de la durée du trajet entre son domicile et son travail. Sa présence conditionne également les activités du mercredi, surtout pour les enfants scolarisés en primaire. En l'absence de la mère, 27 % des écoliers sont pris en charge par les grands-parents ou d'autres membres de la famille. Enfin, la mère assure l'essentiel du suivi du travail scolaire des écoliers mais son influence diminue à partir du collège au profit de l'aide des membres de l'entourage ou de l'aide formelle – cours gratuits ou payants. Le recours à l'aide formelle dépend surtout des difficultés scolaires de l'élève.

Sévane ANANIAN, Denise BAUER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

EN France, entre 6 et 16 ans, l'école est obligatoire et occupe l'essentiel de la journée des enfants, contrairement à d'autres pays d'Europe où le temps quotidien consacré à l'apprentissage scolaire est plus restreint (encadré 1). Toutefois, les plages horaires qu'elle occupe sont nettement moins importantes que celles d'une journée de travail. De fait, lorsque les deux parents ont une activité professionnelle qui occupe la plus grande partie de leur journée, la prise en charge des enfants doit être organisée lors du temps dit « périscolaire ». Cela concerne particulièrement les enfants scolarisés en primaire, moins autonomes que les collégiens, le matin avant l'école, à la pause de midi, à la sortie des cours, et le mercredi. Certains établissements scolaires offrent l'accès à la cantine à midi, à l'étude ou à la garderie le matin ou le soir. L'existence de ces services et leur mode de fonctionnement conditionnent l'organisation familiale. D'autres intervenants, rémunérés ou non (grands-parents, assistantes maternelles, baby-sitters...), peuvent également être mobilisés, voire

prendre le relais après l'étude ou la garderie. Au delà de l'adéquation de l'offre de prise en charge durant le temps périscolaire aux besoins des parents, notamment en termes d'horaires, se pose aussi la question de son contenu : par exemple, l'accès à une aide aux devoirs dans le cadre de l'étude du soir, ou à des activités culturelles à un faible coût.

Grâce à l'Enquête familles employeurs et à l'Enquête éducation et famille (encadré 2), différentes informations ont été recueillies au sujet de la journée de l'enfant qui va à l'école ainsi que sur ses occupations du mercredi concernant, en partie, ses activités périscolaires¹. Au-delà d'un rythme global, imprimé par l'école, il apparaît que les temps et activités de chacun varient en fonction de l'âge, de la disponibilité des parents – celui de la mère en particulier – ou des grands-parents, et de l'environnement géographique. La population observée est celle des enfants scolarisés à l'école primaire et au collège, on nommera les premiers « écoliers » et les seconds « collégiens » pour les différencier.

ENCADRÉ 1

La journée scolaire en France et dans d'autres pays européens

1. Selon les termes de Serge Pouts-Lajus, auteur du « Périscolaire, un nouveau champ d'usage pour les TICE » ? : « On parle de temps périscolaire pour désigner le temps que l'élève passe à l'école en dehors des cours obligatoires : accueil du matin et du soir, déjeuner, ateliers distracts ou culturels du temps de midi, études et autres permanences. On parle d'activité périscolaire pour désigner une activité de l'élève qui peut se réaliser hors du temps scolaire et hors du contrôle direct de l'enseignant mais qui est directement liée dans son contenu à une tâche scolaire : devoirs et leçons, révision, recherche documentaire, etc. »

La France fait partie des pays européens où les élèves sont scolarisés le matin et l'après-midi, tout comme la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, l'Irlande, le Luxembourg (selon des horaires variables dans les différents pays). En Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Finlande, les enfants ne vont en classe que le matin, arrivant entre 7h et 8h et finissant vers 13h ou 14h. D'autres pays ont des rythmes scolaires plus fluctuants, avec des heures d'apprentissage regroupées le matin ou l'après-midi en Grèce et en Italie. En contrepartie, le nombre annuel de jours d'école en France est parmi les plus faibles, 180 jours au plus : il en est de même pour l'Espagne, la Suède, la Grèce et le Portugal. En revanche, dans des pays tels que l'Allemagne et l'Autriche¹, on compte 210 jours environ passés dans l'institution scolaire.

L'organisation de la journée scolaire des enfants, le fonctionnement des dispositifs et infrastructures attenants à l'école ne

sont pas sans lien avec l'emploi du temps de la famille. Ainsi en Allemagne, alors que se développent aujourd'hui les « Ganztagschulen »² (des écoles fonctionnant toute la journée), une étude³ a montré qu'ouvrir les écoles toute la journée contribuerait à augmenter significativement le taux d'activité des femmes allemandes. Cependant, l'ouverture toute la journée de ces écoles nécessite des aménagements impliquant des moyens importants : pour le fonctionnement des cantines, le recrutement de personnel supplémentaire, etc.

1. Cf. eurydice.org : le réseau d'information sur l'éducation en Europe.

2. Cf. site du Bundesministerium für Bildung und Forschung.

3. Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung de Berlin : M. Beblo, C. Lauer, K. Wrohlich, 2005, « Ganztagschulen und Erwerbsbeteiligung von Müttern – ein Mikrosimulationsstudie für Deutschland » Discussion Papers DIW, Berlin, décembre.

ENCADRÉ 2

Les deux enquêtes

L'Enquête éducation et famille constitue la partie dite « variable » de l'Enquête permanente sur les conditions de vie menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en octobre et novembre 2003, auprès de 4 100 ménages ayant au moins un enfant âgé de 2 à 25 ans. Dans chaque famille, pour un enfant sélectionné au hasard, des questions concernant leurs relations avec l'école et leurs pratiques pédagogiques quotidiennes sont posées aux parents. Par des questions fermées, le volet « Emploi du temps partagé » interroge ces derniers sur les lieux et personnes fréquentés par l'enfant lorsqu'il n'est pas en classe au cours de l'année scolaire 2002-2003 sur la journée du mercredi : « L'année dernière, où était principalement l'enfant le mercredi lorsqu'il n'était pas à l'école ? », et, si l'enfant était à la maison ou en sortie, « Avec qui était-il ? ». Pour la même année de référence, le volet « aide extérieure aux devoirs » interroge les parents sur les différentes aides dont peut bénéficier l'enfant pour sa réussite scolaire, en dehors de la leur : « A-t-il reçu une aide gratuite de la part d'un frère ou d'une sœur ? d'un autre membre de la famille ? d'un ami ou d'un camarade ? », « A-t-il assisté gratuitement à des cours de soutien scolaire d'as-

sociations ou de collectivités territoriales, ou à des cours d'aide individualisée organisés par l'école ? », « A-t-il eu recours au soutien d'un spécialiste (orthophoniste, psychologue) ? », ou encore « A-t-il reçu des cours particuliers payants ? ».

L'Enquête familles et employeurs réalisée en 2004-2005 par l'Institut national d'études démographiques (INED) en partenariat avec l'INSEE porte sur les interrelations entre la vie familiale et la vie professionnelle. Elle comporte un volet d'interrogation auprès de 9 547 personnes ayant entre 20 et 49 ans (les employeurs des personnes actives occupées dans des établissements d'au moins 20 salariés ont été interrogés indépendamment). L'exploitation de cette enquête par la DREES est ici centrée sur les enfants scolarisés à l'école primaire et au collège, vivant dans les ménages de ces personnes. Une partie du questionnaire décrit, pour chacun des enfants du ménage, leur emploi du temps de la dernière journée scolaire et les lieux fréquentés ce jour-là - n'ont été retenus ici que les cas où ce jour n'était pas exceptionnel en raison d'un événement inhabituel -, ainsi que leurs activités extra scolaires, leur activité principale le mercredi et le samedi matin, et le type de personne relais pour s'occuper d'eux.

TABLEAU 1

Le temps périscolaire des enfants durant une journée de cours (%)

Part d'enfants scolarisés qui un jour scolaire comme les autres...	Enfants scolarisés		TOTAL
	en primaire	au collège	
LE MATIN			
... ont quitté la maison pour se rendre directement à l'école ou au collège	95	99	97
... ont quitté la maison pour se rendre à la garderie, à l'étude, au centre de loisirs	2	0	1
... autres cas	3	1	2
POUR LE REPAS DE MIDI			
... ont pris leur déjeuner dans le logement familial	40	30	36
... ont pris leur déjeuner à l'école, à la cantine	52	62	56
... autres cas	8	8	8
APRÈS LA FIN DES COURS			
... sont rentrés directement à la maison	73	88	79
... ne sont pas rentrés directement à la maison	27	12	21
... sont restés sur le lieu de l'école, à l'étude, garderie	13	3	9
... sont allés faire une activité sportive, culturelle	5	4	4
... sont allés chez une personne rémunérée pour les garder	2	0	1
... sont allés chez quelqu'un d'autre (famille, ami...) ou autre cas	7	5	7

Champ • enfants scolarisés en primaire et au collège, dont au moins un parent a entre 20 et 49 ans.

Sources • Ined, Enquête familles et employeurs, 2004-2005.

Une journée d'école :
8h30/16h30 pour les écoliers,
8h/17h pour les collégiens

La journée d'un enfant qui va à l'école commence généralement entre 7 et 8h (seuls 2 % sont encore au lit à 8h). Il faut attendre 7h30 pour que la plupart des écoliers soient sortis de leur lit, 77 % d'entre eux partent à l'école après 8h. Les collégiens se lèvent et partent plus tôt : à 7h15, plus des trois quarts sont debout et une proportion équivalente a déjà quitté le domicile à 8h. 80 % des écoliers vont à l'école accompagnés par leurs parents, et 11 % font le trajet seuls ou avec d'autres enfants, ce cas de figure étant nettement plus fréquent chez les collégiens (62 %). 8 % des départs – tous âges confondus – vers l'école se font avec des frères et sœurs, des parents ou des voisins.

Seuls 2 % des écoliers fréquentent un lieu relais (garderie, étude, centre de loisirs, etc.) avant le début des cours (tableau 1) ; il s'agit d'enfants dont la mère exerce une activité professionnelle. Le recours à ce type de structure avant le début des cours au collège est inexistant.

Plus de la moitié des enfants, 62 % des collégiens et 52 % des écoliers, déjeunent à la cantine : cet écart selon l'âge peut provenir d'une différence de taux d'équipement entre les écoles élémentaires et les collèges. Cependant, il est aussi lié à une plus grande distance entre le domicile et l'établissement scolaire pour les collégiens, qui ont un taux de fréquentation de la cantine plus élevé quand ils résident en commune rurale.

Les cours se terminent au plus tard à 16h30 pour 76 % des écoliers. Les horaires de sortie de l'établissement scolaire sont plus variables pour les collégiens : 29 % ont fini avant 16h, 62 % terminent les cours entre 16h et 17h, les autres finissant plus tard. Au total, les trois quarts des enfants sont revenus au domicile familial à 17h30. Près des trois quarts des écoliers rentrent avec leurs parents, 11 % avec d'autres membres de la famille (grands-parents, frères et sœurs...) ou des proches. Le recours à une personne rémunérée pour ramener et garder l'enfant à son domicile est très rare (1 %), il est plus fréquent dans les ménages ayant les

revenus les plus élevés. Enfin, 14 % des écoliers rentrent seuls, ou avec d'autres enfants, ce cas de figure étant le plus courant pour les collégiens (67 %).

Ce retour s'effectue directement après les cours pour 73 % des écoliers et 88 % des collégiens. 13 % des enfants scolarisés en primaire vont à l'étude ou à la garderie à l'issue des cours, ce qui est plus rare pour les collégiens (4 %). L'accueil à l'extérieur du domicile concerne 9 % des écoliers (2 % vont chez une personne rémunérée pour les garder et 7 % chez une personne de l'entourage). Peu d'enfants pratiquent une activité sportive ou culturelle après l'école.

Au total, 17 % des enfants font de longues journées : ils reviennent à la maison dix heures au moins après l'avoir quittée, en ayant déjeuné à la cantine. Ces journées longues sont plus souvent le fait des collégiens (21 %) que des écoliers (14 %).

La quasi totalité des collégiens arrivent dans l'établissement scolaire juste avant le début des cours, le quittent dès la dernière heure passée : ils ne profitent, au mieux, que des services de la cantine. En revanche, les écoliers profitent plus fréquemment des divers services périscolaires (graphique 1) : 41 % vont seulement à la cantine, mais 10 % profitent à la fois de la cantine et de l'accueil après la fin des cours (offert dans l'enceinte scolaire), et enfin 1 % utilisent simultanément les trois services offerts : accueils du matin et du soir ainsi que la cantine. Si l'on ajoute à la fréquentation de l'étude le recours à une aide, rémunérée ou non, pour le trajet de retour ou la garde, ainsi que la pratique d'une activité sportive ou culturelle, ce sont au total 35 % des écoliers qui, à la fin des cours, sont pris en charge par des structures ou d'autres personnes² que leur père ou leur mère. Dans certains cas, il s'agit d'arrangements – parfois complexes – mis en place faute de mieux, avant que les parents rentrent du travail. Mais dans d'autres cas, ce sont des solutions d'évidence : les aînés rentrent avec les plus jeunes, la voisine s'occupe des enfants du lotissement à la sortie de l'école, etc.

2. Il s'agit des personnes rémunérées à cet effet, l'entourage (voisins, amis) ou les personnes de la famille que sont les grands-parents, frères et sœurs, etc.

3. Pour le primaire, les cantines relèvent de la compétence de la commune en termes de création et de fonctionnement. La commune n'a pas d'obligations en ce domaine.

Le recours aux dispositifs périscolaires est plus fréquent pour les écoliers dont les deux parents travaillent et dépend de l'emploi du temps des mères

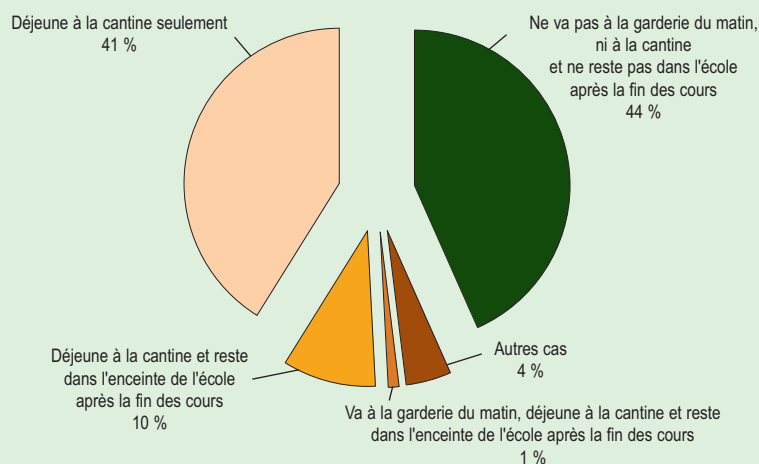
D'une manière générale, la présence au domicile d'un des parents – parce qu'il est inactif ou au chômage – réduit significativement la part des écoliers ayant recours aux services périscolaires (tableau 2) : ils sont trois fois moins nombreux que les autres (7 % contre 20 %) à aller à l'étude ou à la garderie, et ils déjeunent nettement moins fréquemment à la cantine. Cela est en partie induit par la politique menée dans certaines communes³ qui, devant l'afflux des demandes, essaient de limiter l'accès à la cantine aux seuls enfants de couples bi-actifs. Cela relève aussi probablement d'un choix d'organisation familiale.

Quand les deux parents occupent un emploi, le taux de recours aux services périscolaires est peu sensible aux horaires des pères, mais beaucoup plus à ceux des mères. Ainsi les deux tiers des écoliers dont la mère travaille à temps plein, déjeunent à la cantine, alors que ce n'est le cas que de 34 % de ceux dont la mère a un temps de travail inférieur au mi-temps.

Le temps des trajets de la mère entre domicile et travail conditionne aussi l'usage des dispositifs périscolaires par son(s) enfant(s). Un temps de trajet inférieur à 5 minutes offre la possibilité d'aménager la pause de midi, permettant ainsi à 43 % des enfants de déjeuner chez eux. À l'opposé, au delà de 20 minutes, le recours au service de garderie ou d'étude augmente. Les écoliers dont la mère quitte son lieu de travail entre 16h et 18h sont plus de deux fois plus nombreux à aller à l'étude que les autres. Par ailleurs, le relais familial ou amical, comme le recours à des personnes rémunérées pour garder les enfants, est plus souvent utilisé quand la mère ne rentre qu'après 18h, les dispositifs d'accueil du périmètre scolaire offrant rarement des solutions au delà de cet horaire. Faire appel à la famille ou à des amis pour accueillir l'enfant à la sortie de l'école est une solution plus utilisée dans les communes rurales et quand les grands parents habitent à proximité (résidant au plus à 5 minutes du domicile familial), comme lorsque l'unité familiale est de taille réduite (contrairement à ce que l'on observe dans les familles nombreuses, dans lesquelles les grands frères et grandes sœurs peuvent parfois relayer les

GRAPHIQUE 1

Répartition des écoliers selon leur recours aux services périscolaires



Champ • enfants scolarisés en primaire dont au moins un parent a entre 20 et 49 ans.

Sources • Ined, Enquête familles et employeurs, 2004-2005.

■ TABLEAU 2

Taux de recours aux services périscolaires ou à d'autres intervenants selon les caractéristiques sociodémographiques de la famille des écoliers durant la journée scolaire (%)

En pourcentage d'enfants	Accueillis dans l'école avant le début des cours ou après la fin des cours	Qui déjeunent à la cantine	Accueillis au domicile d'une autre personne pour le déjeuner, avant ou après l'école*
Caractéristiques sociodémographiques			
Activité professionnelle des parents			
Les deux parents travaillent	20	60	18
L'un des deux parents au moins est au chômage	8	43	6
L'un des deux parents au moins est inactif	7	31	7
Temps de travail de la mère qui travaille			
Temps plein	19	65	18
Mi-temps ou temps partiel supérieur au mi-temps	16	59	16
Temps partiel inférieur au mi-temps	18	34	6
Temps de trajet domicile/travail pour la mère qui travaille			
Temps de trajet inférieur à 5 minutes	12	57	18
Temps de trajet de 5 à moins de 20 minutes	15	65	19
Temps de trajet de 20 minutes ou plus	24	64	19
Temps de trajet domicile/travail pour le père qui travaille			
Temps de trajet inférieur à 5 minutes	16	52	12
Temps de trajet de 5 à moins de 20 minutes	12	49	15
Temps de trajet de 20 minutes ou plus	16	51	16
Horaires de sortie de la mère qui travaille			
Avant 16 h	11	60	12
De 16 à 18h	27	67	19
À 18h et au delà	9	60	24
Pas d'horaires habituels	19	49	13
Horaires de sortie du père qui travaille			
Avant 16 h	7	56	13
De 16 à 18h	19	47	19
À 18h et au delà	16	60	12
Pas d'horaires habituels	12	43	14
Diplôme le plus élevé de la mère			
Diplôme universitaire, de niveau Bac + 2, d'ingénieur ou grande école	17	61	17
Baccalauréat gal, technologique, profi, brevet profi ou de technicien	17	52	19
CAP, BEP	13	53	15
BEPC, brevet des collèges	15	58	11
CEP ou aucun diplôme	12	42	9
Niveau de ressources mensuelles du ménage			
< 1 000 euros	9	53	7
1 000 < 1 500 euros	16	52	11
1 500 < 2 000 euros	11	41	12
2 000 < 3 000 euros	15	51	17
3 000 euros et plus	16	66	17
Inconnu, refus, NSP	18	49	15
Tranche d'unité urbaine de la commune de résidence			
Commune rurale	12	51	21
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	13	46	14
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	17	48	12
Unité urbaine de 200 000 habitants et plus (sauf agglomération parisienne)	13	53	13
Agglomération parisienne	20	65	7
Proximité des grands parents			
Un des grands-parents habite à au plus 5 minutes du domicile familial	11	46	22
Aucun des grands-parents n'habite à au plus 5 minutes du domicile familial	16	54	11
Total	15	50	14

* Soit l'enfant scolarisé s'est rendu dans un autre lieu que l'établissement scolaire, la garderie, l'étude ou le centre de loisirs le matin avant le début des cours, soit il n'a pas déjeuné à l'école ou à la maison, soit il est allé chez une personne rémunérée pour le garder ou chez une autre personne (famille, ami) après la fin des cours.

Lecture • alors que 50 % des écoliers déjeunent à la cantine, ce sont 60 % des écoliers dont les deux parents travaillent qui y déjeunent.

Champ • enfants scolarisés en primaire, dont au moins un parent a entre 20 et 49 ans.

Sources • Ined, Enquête familles et employeurs, 2004-2005.

parents). À l'inverse, en agglomération parisienne, les enfants vont plus fréquemment à l'étude ou à la garderie.

Ces écarts sont confirmés par une analyse toutes choses égales par ailleurs, qui montre aussi que le niveau des ressources du ménage⁴ ne semble pas conditionner la fréquentation de la cantine.

Enfin la pratique d'une activité sportive ou culturelle en fin de journée scolaire ne concerne que 5 % des écoliers et 3 % des collégiens un jour donné de la semaine. Le taux de participation des enfants dont les parents sont les plus diplômés, et appartiennent aux catégories socioprofessionnelles les plus favorisées, est nettement plus élevé : toutes choses égales par ailleurs, il est deux fois plus important que celui des enfants dont les parents n'ont aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires. Cet attrait socialement différencié a déjà été mis en évidence dans d'autres études (Brown, 2007).

Le mercredi

Le problème de l'emploi du temps des enfants se pose encore davantage le mercredi. Près des trois quarts des collégiens sont en cours le mercredi matin alors qu'au même moment seul un éco-

lier sur dix se rend à l'école. Par ailleurs, très peu d'enfants sont scolarisés le mercredi après-midi.

La prise en charge des enfants le mercredi, lorsqu'ils ne sont pas à l'école, dépend beaucoup de l'activité de la mère ce jour de la semaine (tableau 3). 32 % des enfants ont une mère qui travaille toute la journée du mercredi. Ce taux est plus élevé pour les collégiens que pour les écoliers (36 % contre 27 %).

La moitié des élèves du primaire dont la mère travaille au plus une demi-journée le mercredi (par exemple parce qu'elle est inactive ou au chômage ou parce qu'elle travaille à temps partiel) sont principalement gardés par elle seule. Même les mères qui travaillent toute la journée assurent fréquemment la garde de leurs enfants : 20 % des enfants dont la mère travaille sont avec elle le mercredi. Ceci s'explique en partie par le fait que près d'un tiers d'entre eux ont une mère qui exerce une profession dans le domaine des services directs aux particuliers, catégorie qui recouvre beaucoup d'emplois à domicile (par exemple : assistantes maternelles, concierges, aides familiaux⁵...). Des horaires de travail décalés entre parents peuvent également permettre à

certaines mères en emploi de rester auprès de leurs enfants la majeure partie du mercredi.

Les grands-parents ou d'autres membres de la famille sont souvent sollicités : 27 % des écoliers passent le mercredi en leur compagnie lorsque leur mère travaille. De même, 9 % des enfants dont la mère travaille le mercredi sont confiés à une personne rémunérée, c'est presque cinq fois moins fréquent pour les enfants dont la mère est inactive ce jour-là.

La fréquentation par les écoliers d'un club sportif, culturel, d'un centre aéré ou de l'étude ne varie pas selon l'activité de la mère. Il s'agit toutefois d'une offre hétérogène, en particulier du point de vue des prestations proposées et de la durée de prise en charge des enfants⁶. C'est au total plus d'un enfant sur cinq qui est pris en charge par une structure de ce type le mercredi (respectivement 23 % et 20 % selon que la mère est ou non disponible). Enfin, 9 % des écoliers dont la mère travaille ce jour-là passent leur mercredi sans adulte, seuls ou avec leurs frères et sœurs.

Pour les collégiens, cette dernière situation est beaucoup plus fréquente : plus du tiers de ceux dont la mère travaille toute la journée du mercredi sont

■ TABLEAU 3

Qui s'occupe de l'enfant lorsqu'il n'est pas à l'école le mercredi ? (%)

Activité de la mère le mercredi	Mère travaillant toute la journée		Mère travaillant au plus une demi-journée (y compris mère inactive)	
	Écoliers	Collégiens	Écoliers	Collégiens
Avec ses parents	32	28	65	53
<i>Avec sa mère</i>	20	12	51	42
<i>Avec son père</i>	6	8	1	2
<i>Avec ses deux parents</i>	5	4	8	5
<i>Chez ou avec l'autre parent (parents séparés)</i>	1	4	5	4
Avec ses frères et sœurs sans les parents	6	15	3	3
Avec un ou plusieurs amis sans les parents	0	7	1	5
Seul	3	13	1	2
Chez un ou plusieurs de ses amis	0	3	1	3
Avec ses grands parents ou un autre membre de la famille	27	8	5	3
Autre personne rémunérée	9	1	2	0
Au club (sportif, de musique...), au centre aéré, à l'étude	23	23	20	28
Autres	0	2	1	3
Total	100	100	100	100

Champ • enfants scolarisés en primaire et en collège vivant avec leur mère ou avec leurs deux parents.

Source • Insee, Enquête Permanente conditions de vie, module éducation et famille, octobre 2003.

4. Pour les écoles maternelles et élémentaires, le tarif de la demi-pension est fixé par le conseil municipal. Un grand nombre de communes ont établi des tarifs progressifs sur la base d'un calcul de quotient familial, qui réduisent notablement les effets revenus.

5. Personnes aidant un membre non salarié de leur famille.

6. Le centre aéré n'est pas distingué de l'activité sportive ou artistique dans les modalités de réponse du questionnaire de l'enquête. La première structure prend habituellement en charge les enfants sur une longue période de temps, alors que la fréquentation du club sportif ou culturel, plus ponctuelle au cours de la journée, requiert davantage la disponibilité d'un adulte pour accompagner l'enfant.

■ TABLEAU 4

Résultats d'une régression logistique portant sur le recours à une aide formelle pour les collégiens

Modalité de référence	Modalité comparée	Coefficient estimé
Constante		-2,24***
Classe de l'élève		
<i>Quatrième</i>	<i>Sixième</i>	n.s.
	<i>Cinquième</i>	n.s.
	<i>Troisième</i>	n.s.
PCS de la personne de référence		
<i>Ouvrier</i>	<i>Agriculteur exploitant et indépendants</i>	n.s.
	<i>Cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise</i>	n.s.
	<i>Professions intermédiaires</i>	n.s.
	<i>Employé</i>	n.s.
Taille de l'unité urbaine		
<i>Unité urbaine de plus de 100000 habitants (hors agglomération parisienne)</i>	<i>Commune rurale</i>	n.s.
	<i>Unité urbaine de moins de 20 000 hab.</i>	n.s.
	<i>Unité urbaine de 20 000 hab. à 100 000 hab.</i>	n.s.
	<i>Agglomération parisienne</i>	n.s.
Type de ménage		
<i>Couple</i>	<i>Mère seule</i>	n.s.
Activité de la mère		
<i>Active à temps complet</i>	<i>Activité à temps partiel</i>	n.s.
	<i>Mère inactive</i>	n.s.
Taille de la fratrie		
<i>Deux enfants</i>	<i>Un enfant</i>	n.s.
	<i>Trois enfants ou plus</i>	-0.53**
Temps passé par la mère pour l'aide aux devoirs		
<i>Entre 4h et 12h par mois</i>	<i>Moins de 2h par mois</i>	n.s.
	<i>Entre 2h et 4h par mois</i>	n.s.
	<i>Plus de 12h par mois</i>	n.s.
Aide au devoir supplémentaire		
<i>Aucun recours à une aide informelle</i>	<i>Recours à une aide informelle</i>	0,42**
Redoublement		
<i>Aucun redoublement dans la scolarité</i>	<i>L'élève a redoublé au moins une fois</i>	0,94***

Lecture • la situation de référence est celle d'un enfant réunissant les caractéristiques présentées dans la première colonne (i.e. un élève de quatrième, fils d'ouvrier, habitant une unité urbaine de plus de 100000 habitants...).

Un coefficient estimé positif (resp. négatif) indique que le changement d'une modalité par rapport à la situation de référence (colonne modalité comparée) correspond à une situation dans laquelle l'enfant a plus de chance (resp. moins de chance) de bénéficier d'une aide formelle, et ce d'autant plus que le coefficient est élevé. Ainsi, les enfants qui ont redoublé au moins une fois dans leur scolarité ont, toutes choses égales par ailleurs, plus fréquemment recours à un cours de soutien ou une aide spécialisée que les autres enfants.

*** : coefficient significatif au seuil de 1%, ** : coefficient significatif au seuil de 5%, n.s : non significatif.

Note • d'autres dimensions, non reportées ici (coefficients estimés non significatifs) ont été introduites dans le tableau pour tenir compte des différents effets : revenus du ménage, taille de la fratrie, sexe de l'enfant, rang de l'enfant dans la fratrie, zone d'éducation, handicap de l'enfant gênant pour sa scolarité.

Champ • enfants scolarisés au collège vivant avec leur mère ou avec leurs deux parents (1 003 observations).

Source • Insee, Enquête PCV éducation et famille, octobre 2003.

seuls (13 %), avec leurs frères et sœurs (15 %) ou avec des amis (7 %). Contrairement à leurs cadets, les collégiens qui ont une mère active la journée entière sont en revanche moins souvent accueillis par d'autres membres de la famille. Un quart d'entre eux participent à des activités collectives sportives ou musicales, vont au centre aéré, ou à l'étude.

Le recours à une aide formelle pour le travail scolaire

Des deux parents, c'est principalement la mère de l'enfant, qu'elle soit active ou inactive, qui assure le suivi du travail scolaire, se situant au premier rang des activités périscolaires. Elle consacre en moyenne 12h30 par mois à aider un enfant pour ses devoirs, contre 5h pour le père (Gouyon, 2004). Ce temps varie cependant selon son diplôme et le niveau d'étude de l'enfant. Si, pour les élèves du primaire, les mères les moins diplômées passent en moyenne 15h à aider leurs enfants, soit 2h de plus que les mères diplômées du bac ou de l'enseignement supérieur, l'écart n'est plus significatif pour les mères d'enfants au collège, qui passent envi-

ron 10h30 par mois à aider leurs enfants, qu'elles aient le bac ou non⁷.

Lorsque l'enfant progresse dans la scolarité, l'aide parentale diminue et celle des proches augmente (Rosenwald, 2006). Ainsi, 31 % des écoliers bénéficient d'une aide informelle (de la part d'un autre membre de sa famille, d'un ami ou d'un camarade). C'est le cas de 43 % des collégiens, qui sont alors principalement aidés par un frère, une sœur ou un ami.

De même c'est pour les collégiens que le recours à une aide formelle (cours de soutien gratuits offerts par les établissements scolaires, par des associations ou cours payants) est le plus fréquent : 21 % d'entre eux bénéficient de cours gratuits ou payants contre 9 % des écoliers⁸.

Le recours à une aide formelle dépend surtout des difficultés scolaires de l'élève, même s'il varie aussi selon l'environnement familial

Les difficultés de l'élève apparaissent être le premier déterminant du recours à une aide extérieure toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, à autres caractéristiques données, ce sont les enfants qui ont redoublé une classe

dans leur scolarité qui bénéficient le plus fréquemment de soutien ou d'accompagnement scolaire (tableau 4).

Si les caractéristiques scolaires de l'enfant pèsent fortement sur le recours à une aide formelle, celui-ci est également lié à son environnement. Les collégiens qui vivent dans des familles nombreuses en bénéficient moins fréquemment que les autres. La présence d'un frère ou d'une sœur capable d'aider aux devoirs pourrait limiter le besoin de recourir à un appui extérieur. L'aide formelle, qu'elle soit gratuite ou payante, ne se substitue cependant pas à un soutien familial. Elle complète au contraire fréquemment l'appui que trouve l'enfant dans son entourage : les enfants qui bénéficient d'une aide informelle – d'un membre de la famille autre que les parents, ou d'un proche – sont aussi ceux qui ont plus souvent recours à une aide formelle. ■

7. Calcul effectué par les auteurs du présent *Études et résultats*.

8. Pour les plus jeunes enfants, les parents ont plus souvent recours à une aide spécialisée (de la part d'un orthophoniste, d'un psychologue...) : 17 % des écoliers bénéficient de ce type d'aide, contre 7 % des collégiens.

■ Pour en savoir plus

- BROWN E., 2007, « Les contributions des pères et des mères à l'éducation des enfants », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 1, janvier – mars.
- GOUYON M., 2004, « L'aide aux devoirs apportée par les parents », *Insee Première*, n° 996, décembre.
- MONTAGNER H., (sous la dir) 2002, « L'enfant : la vraie question de l'école », Paris, Odile Jacob.

- POUTS-LAJUS S., 2003, « Périscolaire : un nouveau champ d'usages pour les TICE », OTE.
- ROSENWALD F., 2006, « Les aides aux devoirs en dehors de la classe », Note d'information n° 06.04 de la DEPP, Ministère de l'éducation nationale, février.
- TESTU F., 1994, « Études des rythmes scolaires en Europe », Coll. les dossiers d'éducation et formations, Paris, DEP, n° 46.